

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE GOYRANS (31120)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 23/21

Le SIX avril de l'an deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaients présents : *Mmes Marie-Laure BOUCHERET, Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT, Sandrine VANCOPPENOLLE*
MM ALMERO Jean-Jacques, Hubert MARTY, Denis VAILLANT,

Procurations : *M. Eric GEORGET à Mme Julie COLLANGE, M. Domingo MUJICA à M. Hubert MARTY*

Absents : *Mme Mathilde PEYREGA, M. Pierre ROGNANT, M. Laurent ZANDONA*

Date de convocation : 30 mars 2023

Secrétaire de séance : *Madame Corinne LACOSTE*

Objet : Acceptation de dons par le Conseil municipal

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'accepter son don d'un montant de 250 € à la coopérative scolaire au titre de l'année 2023.

Le Conseil municipal a donc décidé de prendre une délibération afin d'accepter et d'affecter cette somme au compte 7713 Libéralités reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE définitivement le don de 250 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en mairie, le 6 avril 2023.

Fait à Goyrans, le 6 avril 2023.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans